

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - IDISTRIB

## 1 - Clause générale

L'absence de réserves formulées par écrit dans les 3 jours suivant la réception du présent document emporte de plein droit de la part de l'acheteur l'acceptation pure et simple de nos conditions générales, nonobstant toutes clauses et stipulations différentes imprimées sur ses commandes ou sa correspondance.

## 2 - Commandes – Prix

Une commande ne devient définitive qu'après réception d'un bon de commande client ou assimilé (fax, mail, ...) puis acceptation par iDistrib. Les prix facturés au client sont des prix hors taxes et sont établis sur la base du tarif iDistrib en vigueur à la date de la commande.

## 3 - Expéditions

Les délais d'expédition ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur dépassement ne peut donner lieu, ni à annulation de commande, ni à indemnité. Toute clause de pénalité de retard qui serait incluse par le client dans sa commande, demeure sans effet par application de l'article 1 des présentes conditions générales de vente.

## 4 - Transports – Réclamations

Les marchandises voyageant aux risques et périls de iDistrib, les réclamations doivent être faites à la réception de la marchandise par courrier ou assimilé (mail, fax, ...) dans les 3 jours suivant la réception. Les marchandises acheminées par le client sont aux risques et périls du client quelles que soient les conditions de la vente, le mode de transport et les modalités d'expédition (même franco de port). Il appartient au destinataire, le cas échéant, d'exercer seul son recours contre le transporteur conformément aux articles 105 et suivants du code de commerce, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours à compter de la réception tout en avisant iDistrib par courrier séparé.

## 5 - Garantie

Nous garantissons notre livraison produit pendant 3 mois à dater de la mise à disposition de la marchandise (sauf clauses spéciales acceptées entre le client et nous même ou figurant dans les conditions de vente de notre brochure) à l'exclusion :

- des pièces d'usure ;
- de l'utilisation du matériel dans des conditions non conformes au mode d'emploi défini sur le packaging.

Toute commande ayant fait l'objet d'un devis accepté ne pourra en aucun cas être annulée, reprise ou échangée. La garantie n'est applicable que si le client a satisfait aux conditions générales du présent contrat et en particulier aux conditions de paiement convenues et mentionnées sur la facture.

## 6 - Paiement

Nos factures sont payables, par chèque, virement ou lettre de change, au comptant net sans escompte ou à 30 jours nets date de facture suivant les clauses spéciales acceptées entre le client et nous même. Tout défaut de paiement à la date d'échéance figurant sur la facture entraînera des poursuites ou l'application d'une pénalité calculée au taux d'intérêt de 12% annuel sur l'intégralité des sommes restant dues. La société iDistrib se réserve à tout moment, au cours d'un marché ou d'une commande, le droit de demander les garanties de paiement qu'elle jugera nécessaires. A défaut de les obtenir, iDistrib pourra annuler le marché ou la commande restant à exécuter. Les marchandises sont payables au siège social de iDistrib : 18, boulevard Augustin Cieussa - 13007 Marseille. Tout arriéré de paiement entraîne, si bon nous le semble, résiliation des contrats en cours.

## 7 - Réserve de propriété

Conformément à la loi n° 80-335 du 12 mai 1980, nous nous réservons la propriété des marchandises livrées à nos clients jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires, étant précisé que seul l'encaissement effectif des chèques et autres effets de commerce vaudra paiement. Dès lors que l'acheteur laisserait impayée en tout ou partie une échéance pour quelque cause que se soit, nous nous réservons le droit d'exiger la restitution de la totalité des marchandises de l'acheteur aux frais, aux risques et périls de ce dernier et ce, 8 jours après une mise en demeure faite par lettre recommandée avec A.R. Cette restitution n'équivaut pas à la résolution de la vente. En cas de reprise de la marchandise soumise à notre réserve de propriété, les acomptes antérieurement payés resteront acquis à la société iDistrib à titre de clause pénale.

## 8 - Force majeure

Constitue un cas de force majeure tout événement hors du contrôle de chacune des parties et en particulier : grèves, troubles sociaux, pénuries de matières, d'énergie, de moyens de transport, cataclysmes naturels, incendie, fait du prince etc... Les parties n'encourent aucune responsabilité pour tout manquement dû à un cas de force majeure. L'exécution de l'obligation est retardée jusqu'à la cessation du cas de force majeure.

## 9 - Attribution de juridiction

Toutes les contestations relatives à nos ventes seront soumises de pleins droits au tribunal de Marseille, d'où notre siège social dépend.

